

**CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 30 OCTOBRE 2020
COMPTE-RENDU**

PRÉSENTS : Pascal PONCET – Emmanuelle BARLERIN – Jean Paul ROYER – Dominique VIETTI – Michel COMPAGNAT – Michaël DAUSSY – Nathalie OSSEDAT – Dominique SCIANDRONE – Céline VALLAS – Antoine CHAMOURET – Solange PERRIER – Clément MOISSONNIER – Urielle GONARD – Cyril EPINAT.

ABSENTE EXCUSÉE : Colette MELON (procuration à Emmanuelle BARLERIN)

ABSENT : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

En préambule, une minute de silence a été respectée pour rendre hommage à Samuel PATY et aux victimes de l'attentat perpétré à Nice.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1/ BAIL LOCAUX ADMINISTRATIFS CCPU / EX PERCEPTION

Les bureaux de la communauté de communes du Pays d'Urfé, le site de proximité et le syndicat d'initiative occupent les 2 niveaux du bâtiment communal place du Cèdre (ex perception).

Un bail contre loyer est en place pour le niveau 1 mais une convention mettait jusqu'alors le rez de chaussée à disposition de la CCPU gratuitement pour une période de 10 ans, la CCPU y réalisant dans un premier temps les investissements nécessaires à l'implantation d'une maison de santé provisoire puis affectant les lieux à ses propres fonctions. Cette durée de gratuité du niveau rez-de-chaussée s'achève.

Le maire explique que la CCPU a délibéré à l'unanimité pour :

- un seul et unique bail soit désormais rédigé pour l'ensemble du bien,
- un seul loyer de 700 € / mois pour une occupation à titre précaire et révocable, sans préavis de résiliation.

À l'unanimité les membres du conseil municipal présents adoptent également et à leur tour ces dispositions.

2/ STRATEGIE DE RESERVES FONCIERES COMMUNALES

A- Terrains succession vacante quartier « les Rivières »:

Dans ce cadre, la direction des impôts a saisi la mairie de Saint Just-en-Chevalet quant à la vente, au plus offrant, des 2 parcelles suivantes (AB 405 : 2.535 m² ; AE 228 : 1.821 m²), issues d'une succession vacante.

La date limite pour faire part de la proposition au service concerné est le 10 novembre 2020.

Après discussion et différentes propositions, il a finalement été décidé, pour le lot comprenant ces 2 parcelles ; un prix de 0,70 €/m², soit 3.050 € (8 voix pour 0,70 € ; 6 voix pour 0,50 €/m² ; 1 abstention : Cyril EPINAT).

Cyril EPINAT fait référence au prix du terrain agricole.

Le maire indique que la référence au terrain agricole n'est pas adaptée au regard à l'intérêt de la commune à maîtriser notamment l'une de 2 parcelles en continuité avec des équipements communaux récemment réalisés.

Il indique que ces parcelles n'ont d'ailleurs pas de vocation agricole.

Le maire précise encore qu'un terrain pourtant à vocation agricole, très clairement situé hors zone urbanisée de la commune, s'est vendu récemment bien au-dessus du prix du marché agricole pour une activité personnelle plutôt ludique et que c'est à ces occasions-là que le monde agricole doit être vigilant.

B-Terrains secteur Fromagerie :



Le maire indique qu'il convient d'acquérir les 3 parcelles matérialisées en rose ci-dessus afin de sécuriser le mode de traitement des eaux usées de la Fromagerie depuis leur station de prétraitement (en fin de réalisation), afin d'assurer l'avenir et la maîtrise du sujet pollution.

En effet, quel que soit l'avenir, la commune pourra ainsi avoir la maîtrise du foncier périphérique et donc la maîtrise du sujet du rejet vers le milieu naturel des eaux industrielles de l'établissement qui, pour l'heure, termine, à la station communale sécurisant ledit rejet vers la rivière Natura 2000.

La performance de l'installation municipale inaugurée en 2014 garantira en effet dans la durée la qualité des eaux rejetées les exigences de traitement demandées à l'installation publique étant bien supérieures.

Le maire précise qu'il a toujours entretenu de très bons rapports avec Monsieur GENIN, responsable de la fromagerie, mais que l'on ne peut préjuger de l'avenir en cas de vente par exemple, etc, « ce qui n'est absolument pas d'actualité » rajoute le maire.

Un rendez-vous sur place est à organiser avec les 3 propriétaires concernés qui sont tous d'accord pour cette vente (un est d'ailleurs la CCPU : parcelle bordant la rivière). L'exploitant, le géomètre, Monsieur GENIN seront également conviés. Il est acté que le prix de 0,30 €/m² sera proposé aux propriétaires (14 voix pour et 1 abstention : Cyril EPINAT). L'exploitant agricole sera bien évidemment le même précise le maire.

Il termine en rajoutant que, grâce à des discussions d'une bonne dizaine d'années, ce très complexe problème est en phase d'être résolu et qu'il s'agit pour lui d'un véritable soulagement et d'une grande satisfaction.

3/ RENOUELEMENT DE BAUX

Salle paroissiale rue de Thiers : renouvellement du bail emphytéotique de 18 ans qui lie la commune à l'association paroissiale pour un montant annuel de 458 €/an. Unanimité des membres présents.

Local Emmaüs « au Chalendon » : renouvellement du bail qui nous lie à Madame GIRAUD, propriétaire du bâtiment utilisé par Emmaüs, pour une nouvelle durée de trois années à compter du 1^{er} décembre 2020. Le montant annuel est révisable chaque année (en 2020 : 426,63 €). Unanimité des membres présents.

4/ TARIFICATION SALLES POUR ASSOCIATIONS

Lors de la séance du conseil municipal du mois de juillet dernier, il était voté une tarification de 100 €/an aux associations qui utilisent la salle rue de Thiers, voire d'autres équipements communaux de manière régulière dès lors qu'ils en tirent un bénéfice financier. (Il ne s'agit pas de la salle ERA dont les tarifs sont déjà établis clairement).

Le maire invite l'assemblée à mieux distinguer les associations qui encaissent directement une recette (personne morale) et celles qui doivent rémunérer un intervenant extérieur. Pour ces dernières, aucune participation ne sera demandée.

Dans tous les cas, la gratuité s'applique pour les assemblées générales. Cette distinction est adoptée à l'unanimité.

5/ REGIES DE RECETTES

Marché forain hebdomadaire : modification de la cadence de versement de la régie recettes du marché hebdomadaire d'une fois par semaine à tous les deux mois (montant max 700 €). Votée à l'unanimité des membres présents.

Snack de la piscine – camping – minigolf : en 2014, une régie de recettes avait été créée pour permettre l'encaisser des recettes du snack de la piscine, du camping et du minigolf du fait de l'emploi de salariés durant trois saisons. Or, depuis 2017, la gestion de ces équipements a été confiée via une Délégation de Service Public. De ce fait, il y a lieu de supprimer la régie de recettes précédemment créée. Voté à l'unanimité des membres présents.

6/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Approbation à l'unanimité des membres présents du rapport annuel sur le prix et la qualité et le service de l'eau potable 2019 qu'il est possible de consulter en mairie.

7/ CRISE SANITAIRE COVID 19

Une visioconférence a eu lieu ce jour, à 11 H 30 avec Madame la Préfète de la Loire qui a décliné bon nombre des mesures mises en place. Emmanuelle BARLERIN en dresse la liste. (Voir page Facebook)

8/ ÉOLIEN

Plusieurs associations ligériennes s'opposant à des projets éoliens ont créé un collectif indique le maire. Il s'agit de bien informer les populations des soucis que posent ces projets.

Le maire précise avoir eu Thomas SIETTEL, maire de La TUILIERE au téléphone. Celui-ci lui a indiqué qu'à la lecture du dernier compte-rendu de conseil de la commune, il souhaitait nous rapporter le fait que son nouveau conseil municipal n'ayant pas voté, il était dans l'incapacité de donner une orientation quant aux positions qui seront prises sur le sujet. L'actuel conseil, lui, semble partagé sur le sujet.

Pascal PONCET rappelle qu'il serait souhaitable, pour éclairer le juge du Tribunal que celui-ci ait en sa possession la position claire de l'actuel conseil de la TUILIERE et ne reste pas sur l'ancienne position.

9/ DÉFIBRILATEURS

La réglementation oblige les ERP (établissement recevant du public) à installer un défibrillateur. Il serait toléré que plusieurs ERP puissent utiliser le même défibrillateur.

À ce jour, Michaël DAUSSY a demandé 3 devis pour l'installation de 5 défibrillateurs automatiques : 1 sur la façade côté avenue du 8 mai de la mairie, commun à la salle rue de Thiers et à l'Église et pouvant aussi servir au collège St Camille, 1 salle ERA et gymnase, 1 au terrain de football, 1 à l'école primaire et 1 à la piscine.

Il est indiqué que la commune s'orientera vers une prestation incluant la maintenance, etc.

10/ COMPTE-RENDU FINANCIER PISCINE SAISON 2020

Emmanuelle BARLERIN présente le bilan 2020 qui présente un déficit de l'ordre de 50 000 euros. Ce résultat s'explique par la nécessité de gérer au mieux l'accueil des baigneurs pendant la crise sanitaire, avec l'embauche de plus de saisonniers, l'achat d'équipements supplémentaires inhérents à la distanciation physique, l'achat de produits virucides... De plus, les recettes issues de la fréquentation sont minorées par rapport à l'an dernier ainsi que les aides habituelles.

Il est rappelé que l'équipement est resté ouvert malgré les contraintes notamment pour les jeunes (mais pas que), pour l'attractivité du territoire, pour le camping et les commerces.

11/ ETABLISSEMENT FRANCE SERVICE

Le maire indique avoir rencontré à LYON la Directrice Générale adjointe de LA POSTE au siège de l'établissement.

Celle-ci lui a annoncé que nous avons été présélectionnés pour être labellisés Établissement France Service (EFS).

Si cette bonne nouvelle trouve l'aboutissement espéré, la population y trouverait des renseignements et des contacts avec de nombreux services de l'État en présentiel (fisc, justice, etc.).

La dirigeante de la poste s'est montrée optimiste et a même indiqué qu'une ouverture pourrait être envisagée dès le 1er trimestre 2021, le temps d'apporter quelques aménagement et matériels, de recruter (en interne sur un poste dans la zone de rattachement qu'est le Montbrisonnais à raison de 25 H/semaine dont le samedi matin).

Une autre personne remplira aussi ces fonctions. Ces 2 personnes suivront une formation.

Il sera bien distingué, au sein de l'actuel bâtiment, la POSTE et ses services tels qu'actuellement **ET** l'EFS avec ses services nouveaux et son personnel.

Le cahier des charges étant exigeant et les missions étant de véritables missions auprès de la population, la labellisation implique de grandes garanties et doit faire l'objet d'un contrôle préalable des services de l'État.

Par ailleurs cette labellisation garantit la présence Postale si fragile sur bien des territoires.

12/ COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le conseil municipal élu en 2020 étant composé de 2 listes, la commission de contrôle des listes électorales doit être composée de 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 conseillers municipaux issus de la deuxième liste, et ce dans l'ordre du tableau.

Ainsi la composition de la commission de contrôle des listes électorales s'établit comme suit :

- Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY ;
- Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD.

13/ DON POUR CHAPELLE NOTRE-DAME-DU-CHATEAU

La commune a reçu un don de 300 € à destination de travaux à réaliser à la Chapelle.

Le conseil municipal remercie très sincèrement le couple de donateurs.

14/ DEMANDES DE SUBVENTION

2 demandes : JALMAV et l'école Saint Charles de Noirétable.

À l'unanimité des membres présents, aucune subvention ne sera allouée.

15/ ECLAIRAGE PUBLIC

5 points d'éclairage public sont à remplacer. Le reste à charge pour la commune en « passant » par le SIEL est de 2.455,17 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention avec le SIEL.

16/ FRAIS DE SCOLARITE

Une réunion a eu lieu ce jour avec les maires et élus de Juré, Saint Romain d'Urfé et Saint Marcel d'Urfé qui ont réagi quant au niveau de la participation aux frais de scolarité de l'école publique de Saint Just-en-Chevalet pour les enfants résidant sur leurs communes. (cf. précédent CR).

En effet, ces frais s'élèvent cette année à 830 €/enfant.

Ils sont basés sur ce que coûte réellement un enfant à la commune et sur les seuls frais de fonctionnement.

C'est d'ailleurs sur cette même base que participe la commune à la scolarité des enfants du village scolarisés à l'école Sacré Cœur.

Il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, d'accepter un compromis et la proposition issue de la négociation de ce jour, à savoir :

- ✓ Un effet de palier passant par une participation cette année à 600 € par enfant pour les 3 communes concernées que sont Juré, Saint Marcel d'Urfé et Saint Romain d'Urfé. (Jusqu'alors et depuis 2006 les communes payaient un forfait d'environ 400 euros).
- ✓ L'établissement pour les années qui viennent, et ce dès le début 2021, d'une convention traitant :
 - du coût de revient redéfini chaque année en associant les communes concernées ;
 - d'un coefficient minorateur prenant en compte la situation des communes concernées excentrées et n'ayant que peu de retombées ;
 - la participation d'un représentant des communes concernées au conseil d'école.

QUESTIONS DIVERSES

Sécheresse :

Un récent arrêté préfectoral annule toutes les mesures antérieures en matière de restriction d'utilisation de l'eau.

ADMR :

Compte rendu 2019 transmis

Vigipirate :

Du fait des derniers attentats perpétrés sur le territoire français, le plan Vigipirate « urgence attentats » est en place : vigilance des brigades de gendarmerie à proximité notamment, des écoles et des lieux de culte.

Grippe aviaire :

Un arrêté préfectoral nous indique que le flux migratoire par la plaine du Forez est susceptible de propager la grippe aviaire. La commune de Saint Just n'est pas concernée pour l'instant.

Plan de reprise d'activité (PRA) modifié :

Le maire indique que compte tenu de la continuité du service public malgré le reconfinement, un plan de reprise d'activité modifié sera notifié à chaque agent communal.

Y seront précisées les mesures barrières à respecter sur le lieu de travail : port du masque obligatoire...

INTERVENTIONS DIVERSES DE FIN DE CONSEIL

Urielle GONARD

Information : du fait du confinement, la déchetterie est fermée sauf pour les professionnels sur rendez-vous / pas de changement pour la collecte et les PAV.

Dominique SCIANDRONE

Observation : adressage / les panneaux des rues ne sont pas toujours implantés de façon judicieuse (sens, hauteur...).

Réponse : Urielle GONARD précise qu'une tournée a été faite avec Michel COMPAGNAT pour prendre en compte et ajuster certaines implantations.

Clément MOISSONNIER

Rappelle que l'ancien camion DODGE des pompiers, propriété communale, est actuellement en possession de l'Amicale des Pompiers de Saint Just.

Question : à quel endroit la commune envisage-t-elle d'aménager un espace pour qu'il soit exposé ?

Réponse : à l'unanimité des membres présents, il est apparu pertinent que la place du camion était à proximité de la caserne. L'espace public au carrefour de l'entrée du village côté gare a été ciblé.

Dominique SCIANDRONE

Question : un parcours de santé existe depuis la commune des Salles jusqu'à la Plagnette. Et nous pourquoi pas ?

Réponse : Emmanuelle BARLERIN précise qu'elle a rendez-vous courant novembre avec SPORT SANTÉ 42 pour envisager un parcours de santé en partenariat avec VILLAGE SPORT NATURE. Pascal PONCET signale que la piste d'athlétisme autour de terrain de football pourrait être mise en valeur et offrir une possibilité aux personnes en fauteuil roulant.

Urielle GONARD

Question : lors du conseil d'administration du collège Le Breuil, Urielle GONARD a appris qu'un projet pédagogique relatif aux enfants de l'ex DDASS placés à Saint Just, pourrait voir le jour. Est-ce avec la collaboration de la mairie ?

Réponse : Dominique VIETTI, qui a récemment siégé à l'assemblée générale de la bibliothèque, précise que ce projet ne serait pas envisagé avec la mairie mais avec la bibliothèque. Pascal PONCET indique qu'en fonction du prisme pris, le sujet peut s'avérer sensible et qu'il conviendra, si le projet se concrétisait, de faire preuve de discernement.

Séance levée à 23 H 20